HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME • OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS PALAIS DES NATIONS • 1211 GENEVA 10, SWITZERLAND

www.ohchr.org • TEL: +41 22 917 9000 • FAX: +41 22 917 9008 • E-MAIL: registry@ohchr.org

REFERENCE: TESPRDD/DESIB/METS/WPHRE/2017/EI/CK

<u>Sujet</u>: Rapport d'évaluation à mi-parcours sur la mise en œuvre de la troisième phase du Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) présente ses compliments à toutes les Missions Permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève. Le Haut-Commissariat a l'honneur de se référer à la résolution 27/12 du Conseil des droits de l'homme concernant le Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme, adoptée le 25 septembre 2014.

Dans ce document, le Conseil des droits de l'homme a invité « tous les États et, selon qu'il convient, les parties prenantes intéressées, à formuler des initiatives conformément au Programme mondial et, en particulier, à appliquer le plan d'action pour la troisième phase, en fonction de leurs moyens » (par. 3). Le plan d'action pour la troisième phase (2015-2019) du Programme mondial met l'accent sur le renforcement de la mise en œuvre des deux premières phases, ainsi que sur la promotion de la formation aux droits de l'homme pour les professionnels des médias et les journalistes.

Le Conseil des droits de l'homme a décidé « de suivre la mise en œuvre du Programme mondial en 2017, et prie le Haut-Commissariat d'établir, dans les limites des ressources disponibles, un rapport d'évaluation à mi-parcours sur la mise en œuvre de la troisième phase du Programme mondial et de le lui soumettre à sa trente-sixième session » (par. 10). En conséquence, pour la préparation du rapport, les États Membres sont invités à soumettre au HCDH l'information concernant la mise en œuvre de la troisième phase du Programme mondial. En ce qui concerne l'évaluation des progrès, la coopération entre les gouvernements, les institutions nationales des droits de l'homme et la société civile est fortement encouragée.

Les communications nationales devront porter sur les actions entreprises au niveau national au cours des années 2015 - 2016 au niveau:

- A. Du renforcement de l'éducation aux droits de l'homme dans les systèmes d'enseignement primaire, secondaire et supérieur, ainsi que de la formation aux droits de l'homme des fonctionnaires, des responsables de l'application des lois et du personnel militaire, y compris:
 - 1. Aller de l'avant dans les activités en cours et consolider celles qui ont été menées
 - 2. Dispenser un enseignement et une formation dans le domaine des droits de l'homme aux éducateurs qui exercent dans les domaines de l'enseignement et de la formation tant scolaire qu'extrascolaire, en particulier ceux qui travaillent avec des enfants et des jeunes

¹ Document de l'ONU A/HRC/15/28. Le plan d'action est accessible: http://www.ohchr.org/EN/Issues/Education/Training/WPHRE/ThirdPhase/Pages/ThirdPhaseIndex.aspx.

- 3. Effectuer des recherches et des relevés s'y rapportant, échanger les bonnes pratiques et les enseignements tirés, et partager des informations avec toutes les parties prenantes
- 4. Appliquer et renforcer des méthodes éducatives de qualité fondées sur les bonnes pratiques, qui ont fait l'objet d'une évaluation constant
- 5. Promouvoir le dialogue, la coopération, la mise en réseau et le partage d'informations entre les parties prenantes concernées
- 6. Améliorer la prise en compte de l'éducation et de la formation dans le domaine des droits de l'homme dans les programmes d'enseignement et de formation.
- B. De la promotion de la formation aux droits de l'homme des professionnels des médias et des journalistes, en particulier dans les domaines des politiques et mesures d'application connexes; des procédés et instruments de formation; et l'environnement favorable.

Toutes les communications doivent être envoyées au HCDH – Section de Méthodologie, Education et Formation (courrier électronique: registry@ohchr.org, copie à wphre@ohchr.org) d'ici le 18 avril 2017. Merci d'indiquer si vous ne souhaitez pas que votre communication soit disponible sur le site Web du HCDH.

Tous les autres renseignements relatifs au Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme sont disponibles sur le site Web du HCDH à http://www.ohchr.org/FR/Issues/Education/EducationTraining/Pages/Programme.aspx.

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme saisit cette occasion pour renouveler à toutes les Missions Permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève les assurances de sa très haute considération.

26 janvier 2017

AB